

**Audi Sport Club (Suisse)**  
c/o Pedro J. Costa  
Ch. du syndicat 16  
CH-1907 Saxon VS  
Téléphone : +41 79 353 2190  
Email : info@audisport.ch  
Internet : www.audisport.ch  
Coordonnées Bancaires: La Poste Suisse  
Compte 17-718802-8  
IBAN:CH69 0900 0000 1771 8802 8  
Swift-BIC : POFICHBEXXX

Entre l'association à but non lucratif

**AUDI SPORT CLUB SUISSE**

[www.audisport.ch](http://www.audisport.ch)

(Ci-après : ASCS)

**Et**

Société/Organisme : .....

Responsable : .....

Adresse : .....

Localité : .....

Téléphone : .....

Site internet : .....

E-mail : .....

(Ci-après : partenaire)

## **1. PREAMBULE**

### **1.1 Article 1 : Présentation**

L'ASCS, Audi Sport Club Suisse est une association à but non lucratif dédiée à la passion pour la marque Audi. La présentation du club est consultable en ligne, sur notre site internet.

### **1.2 Article 2 : Statuts du club**

L'ASCS et son site internet [www.audisport.ch](http://www.audisport.ch) ne sont liés d'aucune manière à la marque Audi AG ou à un des importateurs de la marque. Les statuts du club sont consultables sur notre site internet.

## **2. LES PRESTATIONS DU CLUB**

### **2.1 Article 3 : Présentation du partenaire**

L'ASCS s'engage à faire de la publicité pour le partenaire sur son site internet, de manière alternée avec d'autres et de présenter le partenaire dans la rubrique prévue à cet effet.

Le partenaire bénéficie également d'une carte de membre et d'un accès au site internet du club. Avec son login le partenaire peut présenter ses activités et ses promotions sur les forums de discussion lui étant dédiés.

En cas de promotion spéciale et en accord avec le comité, un mailing au carnet d'adresses du club peut également être exécuté informatiquement par le club.

### **2.2 Article 4 : Promotion et publicité**

L'ASCS s'engage à proposer prioritairement au partenaire des emplacements publicitaires sur les supports (flyers, librettos, cartes et voitures). De plus le partenaire peut également en tout temps soumettre au comité directeur des produits à distribuer aux membres lors des événements annuels.

L'ASCS s'engage à laisser la priorité au partenaire pour la publicité dans le cadre des événements nationaux ou internationaux auxquels il participe ou qu'il organise.

## **3. LES PRESTATIONS DU PARTENAIRE**

### **3.1 Article 5 : Avantages et réductions**

Le partenaire s'engage à fournir aux membres de l'ASCS des avantages ou des réductions sur les prestations offertes.

### 3.2 Article 6 : Description des prestations

Les avantages et prestations fournies seront les suivantes :

**Genre de prestation :**

---

---

---

---

---

---

---

---

Les réductions seront chiffrées en % sur les prestations suivantes :

<b><u>Nature de la prestation :</u></b>	<b><u>%</u></b>

### 3.3 Article 7 : Promotion du club

Le partenaire s'engage à faire de la publicité pour l'ASCS dans le sein de son entreprise. La publicité en question peut prendre diverses formes :

- Pose de l'autocollant « Audi Sport Club Suisse - Partenaire »
- Distribution de flyers ou de divers supports publicitaires
- Exposition d'affiches concernant les événements organisés par le club
- Mise à disposition de l'adresse internet du club

### 3.4 Article 8 : Informations et mises à jour

Le partenaire s'engage à mettre régulièrement à disposition de l'ASCS une liste des prestations, avantages ou autre réductions actualisés.

Cet article n'est à prendre en compte que si le partenaire remet à jour sa liste ou se trouve dans la possibilité d'offrir de nouvelles prestations que celles susmentionnées à l'article 3.

## **4. GENERALITES**

### **4.1 Article 9 : La carte de membre**

L'ASCS s'engage à fournir à tous ses membres une CARTE DE MEMBRE permettant à ces derniers de se présenter auprès du partenaire comme membre cotisant. Le partenaire peut vérifier en temps réel sur le site internet du club si le membre est adhérent ou non.

Pour ce faire, le partenaire va sur la page internet du club, [www.audisport.ch](http://www.audisport.ch) puis se rend dans le menu MY ASCS > LISTE MEMBRES. Il suffit ensuite au partenaire de taper le pseudo du membre (inscrit sur la carte) et de voir le résultat dans la liste affiché. Dans cette liste se trouve la mention « MEMBRE DU CLUB ». Si tel n'est pas le cas, le membre n'est pas autorisé à bénéficier du rabais ou de la prestation contractuelle.

Le partenaire s'engage à ne fournir les réductions prévues dans le présent contrat qu'aux seuls détenteurs des cartes de membre susmentionnés.

### **4.2 Article 10 : Rapports et statistiques**

Dans la mesure de ses capacités, le partenaire s'engage à informer l'ASCS des membres ayant bénéficié des avantages ou réductions prévus dans le présent contrat.

### **4.3 Article 11 : Membres et responsabilités**

Si un problème devait survenir entre le partenaire et un membre, le partenaire est prié d'en informer le plus rapidement possible un membre du comité, pour que ce dernier puisse entreprendre les démarches nécessaires auprès du membre en question.

L'ASCS décline cependant toute responsabilité concernant l'agissement de ses membres, mais mettra tout en œuvre pour contenter chaque partie. Le but de l'ASCS n'étant que de conseiller les partenaires agréés à ses membres.

## **5. CLAUSES LEGALES**

### **5.1 Article 12 : Engagements et articles du contrat**

Les deux parties s'engagent à respecter les clauses du présent contrat.

### **5.2 Article 13 : Règles du contrat**

Le contrat de partenaire prend son effet à la date de la signature pour une durée indéterminée sauf préavis écrit d'une des deux parties.

Le présent contrat peut être résilié par les deux parties sous forme écrite (lettre ou e-mail) moyennant un préavis d'un mois.

Le présent contrat est régi et interprété conformément au Droit suisses et plus particulièrement aux articles du Code des Obligations, titre cinquième du Code civil Suisse.

### **5.3 Article 14 : For juridique**

En cas de litige le for juridique est à l'adresse du club indiquée sur son site internet.

Ainsi fait le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

Représentant pour le partenaire  
Société (timbre)

Audi Sport Club (Suisse)  
Responsable du partenariat

Représentant :  
Prénom et Nom

Prénom et Nom :

Fonction :

Fonction :

Signature :

Signature :

---

---